

« PLFSS 2016 « Un exercice d'équilibrisme. A quand les réformes structurelles ? » »

18/11/2015

PLFSS 2016 - Pour les sénateurs UDI-UC : « Un exercice d'équilibrisme. A quand les réformes structurelles ? »

Olivier Cigolotti, sénateur de la Haute-Loire, a indiqué que le groupe UDI-UC a voté « en faveur du présent PLFSS adopté tel qu'infléchi dans le bon sens par le Sénat ». Les sénateurs UDI-UC, préoccupés par la situation des comptes et de la dette sociale et conscients de la difficulté des réformes restantes à entreprendre, ont qualifié ce Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale, d'« exercice d'équilibrisme ».

« Le redressement des soldes est notable mais une part importante de cette amélioration, directement imputable aux transferts de charges liés à la mise en œuvre du pacte de responsabilité, relève d'artifices comptables » regrette Olivier Cigolotti. Ainsi, la réduction des dépenses de la branche famille s'explique en partie par le transfert au budget de l'État du financement de l'allocation de logement familial ; quant à la branche vieillesse, son léger solde positif s'explique notamment par la réforme des retraites de 2010.

Françoise Gatel, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, déplore un PLFSS « sans levier de réforme véritablement significatif. Si certaines mesures sont à saluer, les mesures structurelles destinées à infléchir fortement la dynamique des dépenses ne sont pas au rendez-vous ».

Le groupe UDI-UC se réjouit de l'adoption de l'amendement de Gérard Roche, sénateur UDI-UC de la Haute-Loire et rapporteur pour la branche vieillesse, qui prévoit le report à 63 ans de l'âge légal de départ en retraite à compter du 1^{er} janvier 2019. Pour Olivier Cigolotti, il s'agit d'une « mesure inévitable compte tenu de la fragilité du retour à l'équilibre de la branche. Une mesure qui prend en compte l'évolution de l'espérance de vie. ». Françoise Gatel souligne que c'est une « proposition courageuse indispensable, qui pourra notablement contribuer à la durabilité de notre système. ».

Les sénateurs centristes ont pointé du doigt les grands absents de ce texte qui n'aborde pas la question des déserts médicaux ou celle des moyens nécessaires à l'accueil des personnes âgées ou en situation de handicap sur l'ensemble du territoire.

Françoise Gatel et Olivier Cigolotti ont tenu à souligner la qualité du travail du rapporteur général, Jean-Marie Vanlerenberghe, sénateur UDI-UC du Pas de Calais et de Gérard Roche. « Un travail mesuré qui aboutit aujourd'hui à un texte nettement amélioré, notamment avec la suppression de l'article 21 créant un mécanisme d'accès à l'assurance maladie complémentaire pour les plus de 65 ans qui risquait de fragmenter un peu plus le marché des complémentaires au détriment des seniors ».

Le rapporteur général, Jean-Marie Vanlerenberghe a obtenu l'instauration des 3 jours de carence dans la fonction publique hospitalière ce qui permettra de réduire les dépenses de fonctionnement.

Pour conclure, les deux sénateurs UDI-UC regrettent « *l'absence de réforme structurelle courageuse visant à ramener durablement l'équilibre des comptes. Si notre modèle de protection sociale veut subsister afin d'offrir à nos concitoyens une aide optimale, il doit se réformer* ».

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)